

Lettre d'informations

Sommaire :

● **Protéger et mettre en valeur**, c'est la mission que s'est donnée le Syndicat d'Initiative et de Défense du Site depuis plus de 80 ans et aujourd'hui plus que jamais

● **Les insectes qui peuplent nos jardins ne sont pas tous nuisibles!** C'est même généralement le contraire. Cette fois accordons notre attention aux punaises rouges dites « gendarmes » au nom savant de *Pyrrhocoris apterus*, fort utiles pour lutter contre d'autres envahisseurs...

● Les lauréats de notre **concours 2015 des balcons fleuris**, ont été récompensés. N'oubliez pas de vous inscrire l'an prochain

● **Le 140e anniversaire de la Commune** du Vésinet marqué (entre autres) par la restauration de la Stèle Pallu sur le parvis de la Poste, financée par vos cotisations.

● Venez nous voir au **Marché de Noël et des Jumelages** ...

Rappels

Avez-vous réglé votre cotisation 2015 ?
C'est d'abord grâce à votre contribution financière (15 € !) que nous pouvons fonctionner.

C'est ensuite par votre nombre et votre fidélité que nous pouvons agir auprès des élus et des administrations pour défendre vos intérêts et ceux du Vésinet.

Pensez à nous faire connaître auprès de vos parents, vos amis, vos voisins, pour nous aider à agir et à nous renforcer.

Ecrivez-nous, donnez-nous vos avis, suggérez-nous des sujets à traiter dans nos pages...

Protéger et mettre en valeur ...

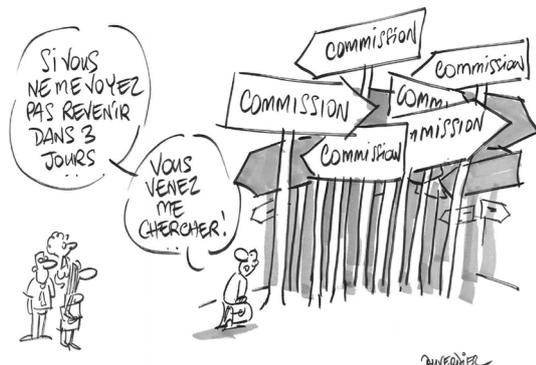
Dès l'origine, les fondateurs du Vésinet avaient compris la nécessité d'imposer des règles pour l'édification et la pérennité de la ville-parc d'où le **Cahier des Charges**, document de droit privé imposé par la Compagnie Pallu, fondatrice, aux propriétaires. Par la suite, d'autres règles, les différents règlements d'urbanisme, plans d'occupation des sols, jusqu'à l'actuel PLU, ont dû traduire ces principes en droit public et s'adapter aux lois en vigueur.

Le Syndicat d'Initiative et de Défense du Site a été très attentif à l'instauration de toutes ces règles et il y a pris une large part.

Parallèlement, notre association a estimé très tôt qu'il fallait rechercher d'autres moyens de protection et, dès le début des années 1930, avant même le premier règlement d'urbanisme déclaré d'utilité publique en 1937, le SIDSV milita pour que la toute récente loi de mai 1930 instaurant les sites classés soit appliquée aux espaces verts du Vésinet. Ce fut fait en 1934. C'est une de nos fiertés.

Ce bref rappel historique pour insister sur le fait que la complexité des règles d'urbanisme s'appuyant sur des secteurs protégés au titre de leur valeur patrimoniale est une constante au Vésinet et l'objet d'un des rôles fondateurs de notre association.

La période actuelle ne déroge pas à cette « tradition » locale. Elle est même, en raison de la cadence des réformes législatives et réglementaires, une de nos priorités.



Après une séquence agitée lors de l'élaboration du PLU, il a fallu s'atteler à celle du **SCoT** (Schéma de Cohérence Territoriale) qui tente de lier entre eux les plans de développement des villes de l'ex-communauté de Communes avec pour but de rendre « cohérent » l'ensemble du territoire. L'élargissement prochain en « Communauté d'agglomération » regroupant 21 communes dans un vaste territoire peuplé de près de 341 000 habitants n'est pas simple à cet égard. Nous avons milité pour que ce document « opposable » (c'est à dire, pour faire simple, contraignant) reconnaisse de façon explicite, notre valeur de **site pittoresque inscrit ou classé au patrimoine national**. C'est chose faite.

La notion de « site classé » (nos lacs, pelouses, rivières, coulées) est une protection solide encore, mais celle de site « inscrit » (l'ensemble de notre territoire dit « pavillonnaire » puisqu'on ne peut plus parler d'habitation individuelle) est menacée. En effet, un arrêt du conseil constitutionnel en 2013 faisant suite à une question prioritaire de constitutionnalité, a établi que l'instauration d'un site inscrit ne répondant pas aux règles de concertation introduites dans la constitution en 2006 (Charte de l'Environnement), n'était pas légale. Cette remise en cause, non sur le fond mais quant à la procédure d'inscription, doit trouver sa solution dans le cadre de la prochaine loi dite « Création, architecture et patrimoine » qui doit fixer les conditions par lesquelles on devra corriger cet état de fait. Et peu importe si le site inscrit existe depuis plus de quarante ans! Il faudra l'adapter ou bien il disparaîtra.

La mise en place d'une **Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** est un de ces moyens adapté au cas du Vésinet. C'est la raison pour laquelle la municipalité –et le SIDSV s'y implique– travaille à mettre cette AVAP au point. Et il ne faut pas trop trainer car le législateur projette déjà de réformer les AVAP. Mais ça, c'est une autre histoire...



3, avenue des Pages,
78110 Le Vésinet
Téléphone : 01 30 15 47 80 (CIAV)
Messagerie : 06 71 20 86 58.
Courriel: contact@sidslevesinet.fr

Le Vésinet est un site historique de l'Urbanisme. Classé, il fait partie du **patrimoine national** ; sa conservation est d'intérêt général.

Notre Association a donc pour but:

- de **veiller au respect des principes** qui ont présidé à la fondation du Vésinet, à la fois dans le texte des règlements et dans l'exécution de ceux-ci ;
- d'exercer une action constante **d'information pour la défense du site du Vésinet**, auprès des habitants, des élus locaux, et de l'Administration.

(Extrait de l'article premier de nos statuts)

Pour nous aider dans notre tâche, n'hésitez pas à nous faire part de vos attentes, de vos observations, de vos suggestions *(voir contacts ci-contre).*

Les gendarmes, bienfaiteurs de nos jardins

Nos précédents articles sur l'invasion de nos jardins par de nouveaux « ravageurs » ont incité nos lecteurs à s'interroger sur le rôle –et les dangers éventuels– d'autres petites bêtes qui nous entourent. Et parmi elles, les « gendarmes ».



Sous ce vocable, se cache le nom scientifique de Pyrrhocore «punaise rouge». Ces insectes qui peuplent nos jardins adorent la chaleur. Cet été caniculaire nous a donc permis de les voir nombreux, regroupés en colonies. Ils sont remarquables à leur carapace rouge avec leur symbolique de taches noires symétriques. Polyphages, ils sont peu exigeants sur le choix de leur menu : fourmis, petites chenilles, cadavres d'insectes y-compris leurs congénères, pucerons des rosiers, graines de tilleuls, d'hévéa, de roses trémières, etc... En contrepartie, la nature faisant bien les choses, ils ont aussi leurs prédateurs naturels (oiseaux, guêpes, frelons, araignées...).

La présence de ces gendarmes contribue à l'équilibre biologique. Il est donc important de les laisser évoluer librement dans les jardins et de ne pas chercher à s'en débarrasser par l'utilisation intempestive des produits phytosanitaires.

Les premiers frimas venus, ils disparaîtront sous les feuilles ou au creux de l'écorce des arbres pour se protéger et assurer leur reproduction. La ponte des œufs au début du printemps (jusqu'à 70 œufs), donnera naissance à des larves qui se développeront jusqu'au

début de l'été. Bien installés dans leur milieu naturel, les pyrrhocores ne cherchent pas à s'introduire chez vous, contrairement à d'autres insectes qui à votre grand déplaisir forcent votre hospitalité.

Les règles de la biodiversité étant bien établies, laissons faire ce monde de l'infiniment petit pour le plus grand plaisir du jardinier et notre plus grand bien.

EN BREF ...

Le concours des balcons fleuris 2015

Il a connu sa conclusion par la remise des prix – des bons d'achats de produits de décorations florales– aux lauréats qui sont dans l'ordre Madame Lemaire (rue Diderot), Madame Roux (rue Jean-Laurent) premières ex-aequo et Monsieur et Madame Serin (avenue Kleber). Un prix spécial du jury a été décerné à la Résidence séniors Jean-Laurent pour l'ensemble de son fleurissement.

Beaucoup de Vésigondins auraient pu figurer à ce palmarès ... s'ils s'étaient inscrits au concours! Espérons qu'ils seront mieux inspirés l'an prochain.

La restauration de la stèle Pallu sur le parvis de la poste

Comme nous l'annonçons en début d'année, le SIDSV a financé la rénovation de ce monument érigé en 1962 en même temps que la Poste à la mémoire d'Alphonse Pallu, fondateur et premier maire du Vésinet. L'Association des Parcs Choulot et leurs Amis s'est associée à cette opération et nous l'en remercions.

Ce « cadeau » fait à la Ville par le SIDSV a été mis en valeur, le 5 novembre dernier, lors d'une cérémonie marquant le 140e anniversaire de la Commune au cours de laquelle Monsieur Michel Pallu des Réaux, arrière-arrière petit fils de notre fondateur, a remis à la Ville des archives familiales concernant Le Vésinet et sa genèse.

Le SIDSV au marché de Noël et des Jumelages

Venez nous y retrouver les 4 et 5 décembre prochain, sur la Place de l'Eglise. Les membres de notre Comité seront heureux de vous rencontrer, de répondre à vos questions et de vous faire découvrir nos productions que vous pourrez acquérir au profit du SIDSV et de favoriser ainsi nos actions futures. D'avance, soyez-en remerciés.